

PERIGNY, le 22 février 2006

Subdivision Environnement industriel,
Ressources minérales et Energie
Z.I. - 7, rue A. Bergès
17184 PERIGNY CEDEX
Tél. : 05.46.51.42.00 - Fax : 05.46.51.42.19
Mél : sub17.drire-poitou-charentes@industrie.gouv.fr

INSTALLATIONS CLASSEES
POUR LA PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Sté TARDET

Demande de renouvellement d'une autorisation
d'exploiter un centre de transfert de verre
sur le territoire de la commune de St Rogatien

Réf : Transmission préfectorale du 10 février 2006

P.J. : un projet d'arrêté

Rapport de l'Ingénieur Subdivisionnaire

Inspecteur des Installations Classées

La société Tardet, dont le siège social est BP 14 à 17220 SAINT-ROGATIEN a été autorisée pour une période temporaire de six mois par arrêté préfectoral du 22 juillet 2005 à exploiter un centre de transfert de verre sur le territoire de la commune de St Rogatien.

La première période de 6 mois arrivant à échéance, l'exploitant sollicite une prolongation de l'autorisation pour une nouvelle période de 6 mois.

Les caractéristiques de ce centre, la nature des installations classées qu'il comporte et leurs conditions d'exploitation resteront inchangées et nous n'avons pas reçu de plainte à son sujet.

Dans ces conditions et compte tenu des dispositions qui nous paraissent satisfaisantes, prises par le demandeur pour éviter les nuisances et les risques, nous proposons qu'une suite favorable soit accordée à la demande, après avis du Conseil Départemental d'Hygiène.

Un projet d'arrêté rédigé dans ce sens est annexé au présent rapport.